

Accord

Générale

colonial

Accord n° 66/118/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, plateau du Marabout .

n° 66/118/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 septembre 1966

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à la S.A.R.L. « Edile Entre prise», dont le siège social est à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 2.214 mètres carrés, sise à Djibouti, a plateau du Marabout (lots n°° 551 et 556) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 931. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les la règlement.